

Recours introduit le 18 septembre 2018 — Medrobotics/EUIPO (See More. Reach More. Treat More.)**(Affaire T-555/18)**

(2018/C 427/118)

*Langue de la procédure: l'anglais***Parties***Partie requérante:* Medrobotics Corp. (Raynham, Massachusetts, États-Unis) (représentants: B. Bittner et U. Heinrich, avocats)*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO***Marque litigieuse concernée:* Marque de l'Union européenne verbale «See More. Reach More. Treat More.» — Demande d'enregistrement n° 17 205 055*Décision attaquée:* Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 18 juillet 2018 dans l'affaire R 463/2018-2**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) du règlement (EU) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 20 septembre 2018 — ITD et Danske Fragtmænd/Commission**(Affaire T-561/18)**

(2018/C 427/119)

*Langue de procédure: l'anglais***Parties***Parties requérantes:* ITD, Brancheorganisation for den danske vejgodstransport A/S (Padborg, Danemark) et Danske Fragtmænd A/S (Åbyhøj, Danemark) (représentant: L. Sandberg-Mørch, avocat)*Partie défenderesse:* Commission européenne**Conclusions**

Les parties requérantes concluent à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision C(2018) 3169 final adoptée par la Commission le 28 mai 2018 dans l'affaire d'aide d'État SA.47707 (2018/N) — Compensations accordées par l'État à PostNord pour la fourniture du service postal universel — Danemark ⁽¹⁾; et
- condamner la Commission aux dépens.